

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
CCAS DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LUNDI 08 AVRIL 2024

N°2024/008 : Affectation provisoire des résultats – Budget Primitif 2024.

L'An deux mille vingt-quatre, le 08 avril 2024 à 18h30

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARNAUD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 22 mars 2024.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Présents : M. BARNAUD Président, Mme PELLET-SCHIFFRINE, Vice-Présidente, Mme LE MONNIER, Mme BOISNE-NOC, Mme GRANDJEAN, Mme COURTOIS, M. HIDEG.

Représentée : Mme VIENNEY, pouvoir à M. BARNAUD.

Excusés : M. ASSOUS, Mme TIRAVY, M. KOCHER.

Secrétaire de séance : Delphine CARLIER, responsable.

N°2024/008 : Affectation provisoire des résultats – Budget Primitif 2024.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2023 qui s'établissent comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	744 423,38 €	Dépenses	13 813,01 €
Recettes	717 452,91 €	Recettes	3 499,78 €
Résultat de fonctionnement	26 970,47 €	Résultat d'investissement	-10 313,23 €
Excédent de fonctionnement reporté (N-1)	124 708,60 €	Excédent reporté (N-1)	2 382,12 €
Résultat de clôture 2023	97 738,13 €	Solde d'exécution	-7 931,11 €

Résultats 2023	
Excédent de fonctionnement	97 738,13 €
Déficit d'investissement	7 931,11 €
Résultat global de clôture	89 807,02 €

Le Conseil d'Administration,

à la majorité,

Pour	7	
Contre	0	
Abstention	1	Mme Laurence GRANDJEAN.
Ne prend pas part au vote	0	

ADOpte les propositions d'affectation des résultats provisoire de l'exercice 2023 comme suit :

Affectation 2023	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	7 931,11 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	89 807,02 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	-7 931,11 €

N°2024/008 : Affectation provisoire des résultats – Budget Primitif 2024.

DIT que le Budget Primitif 2024 reprendra ces affectations.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit et ont signé les membres présents.

A Chennevières-sur-Marne, le 08 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du C.C.A.S.,



Jean Pierre Barnaud

Jean-Pierre BARNAUD